

### Règlement:

## Concours d'archerie pour le titre de **Roi des Aulx 2010**

### Article 1 :

Le concours du Roi de des Aulx est ouvert à toute personne âgée de 14 ans et plus. Chaque participant au concours doit être muni de son propre matériel. Ne sont admis que les arcs de type "longbow" et les arcs de type "classique sans viseur"; les arcs de type "recurve monobloc" sont admis et sont assimilés au type "longbow". Les arcs de type « recurve » démontables ou possédant des dispositifs de réglages seront classés dans la catégorie « classique sans viseur ».

Les participants concourent dans deux catégories : "Longbow" ou "Classique".

Aucun dispositif permettant ou facilitant la visée n'est admis.

Seules sont autorisées les flèches équipées de pointes de type "cible". Les pointes chasse, médiévales ou pouvant présenter un danger pour autrui sont interdites.

### Article 2 :

Moyennant un droit d'inscription de 2 Euros, chaque concurrent sera inscrit sur un tableau de marque, comportant Ses Noms et Prénoms, et il lui sera remis un badge autocollant mentionnant son numéro d'inscription et sa lettre de série.

L'inscription a lieu Dimanche 5 septembre 2010 place du creux du marché, de 9h30 à 10h00, et implique l'acceptation du présent règlement.

### Article 3 :

Au moment de son inscription, le participant se présente avec son matériel en état de tir avec un minimum de 3 flèches et un maximum de 4 flèches.

### Article 4 :

Au son de la corne, les participants au concours se rassemblent et montent en cortège sur le pas de tir.

### Article 5 :

Sous la conduite des Archers de Billom, les participants se présentent par vague sur le pas de tir, le badge autocollant bien visible.

### Article 7 :

Les tirs s'effectuent sur des blasons de 80 centimètres, par volée de 3 flèches. Le premier tir s'effectue sur une ligne de tir située à une distance de 5 mètres minimum des cibles.

Une fois les trois flèches tirées, les points sont annoncés par les archers de Billom et comptabilisés sur le tableau de marque par le greffe.

Une fois les impacts marqués par les archers de Billom, les concurrents peuvent retirer leurs flèches.

Les concurrents suivants se présentent ensuite sur le pas de tir, et ainsi de suite.

A la fin de chaque volée, les archers reculent jusqu'à la ligne de tir suivante; nouvelle volée de trois flèches et ainsi de suite jusqu'à la plus grande distance permise par le pas de tir.

**Seront** déclarés finalistes les 4 archers de chaque catégorie qui auront réalisé les meilleurs scores.

#### Article 8 : finale

La finale se déroulera à la plus grande distance permise par le pas de tir sur des blasons neufs. Chaque finaliste se présentera sur le pas de tir muni de deux flèches.

Les tirs se dérouleront sur deux cibles (une pour les "longbows", une pour les "classiques"). Les archers de chaque catégorie tireront à tour de rôle leurs deux flèches.

A chaque volés, la flèche la plus éloignée du centre de la cible sera éliminée et déposée au sol.

Sera déclaré vainqueur de sa catégorie le dernier archer à qui il restera au moins une flèche.

#### Article 9 : LE ROI

L'archer de chaque catégorie ayant été déclaré vainqueur à l'issue des épreuves de tir à l'arc est désigné "Roi des Aulx", et l'archer second sera déclaré "Dauphin".

Il s'engage à accepter les modalités et prérogatives que lui imposent son rang, notamment sa participation dans la mise en scène, en lieux et horaires, qu'exige sa présence en tant que "Roi des Aulx".

Sera déclaré « Dauphin » le finaliste arrivé second à l'issue des épreuves de tir.

#### Article 10 : Modifications

Le présent règlement peut subir sans préavis des modifications de dernière minute, notamment en fonction du nombre de participants. Dans ce cas, les modifications apportées seront communiquées avant de débiter le concours au moment de l'inscription.

« **BONNE CHANCE** »